

**Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec**

Par

La Table de concertation agroalimentaire de la MRC Abitibi

et

le Centre local de développement Abitibi

9 mai 2007

Qui sommes-nous?

La Table de concertation agroalimentaire de la MRC Abitibi est un organisme regroupant les acteurs du milieu agroalimentaire et socio-économique sur le territoire de la MRC Abitibi. Le rôle de la table est de se concerter sur les priorités de développement agroalimentaire du territoire afin de favoriser le développement harmonieux de ce secteur d'activités. La coordination de TCAAT est assurée par Centre local de développement Abitibi.

La MRC Abitibi est un territoire de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue dont le centre urbain est la ville d'Amos.

Portrait du secteur agroalimentaire de la MRC Abitibi

Troisième pilier de l'économie témisabitibienne derrière l'industrie forestière et minière, le développement de la région est tout aussi attribuable à l'industrie agroalimentaire. L'agriculture est une activité significative sur l'occupation du territoire rural. La MRC Abitibi, est la troisième en importance au niveau de l'agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue. Les principales productions sont les productions laitière, bovine, ovine et céréalière. Parallèlement à la production traditionnelle, des potentiels intéressants se développent pour répondre aux nouvelles tendances de marché. Pensons particulièrement à la production biologique et à la production maraîchère qui se pratiquent à petite échelle et visent un marché local et régional.

Ces deux types d'agriculture ont des préoccupations différentes. Pour les producteurs qui sont engagés dans la production de masse, les normes environnementales, la crise du revenu agricole, les problématiques de relève et le commerce international sont autant de dossiers chauds actuellement. Pour les petits producteurs et les productions alternatives, ce sont plutôt des problèmes d'accès à des ressources techniques et spécialisées, l'accès au marché (réseaux de distribution) et l'accès au financement qui causent problème.

De plus, la filière agroalimentaire régionale est incomplète. La transformation alimentaire est peu développée et encore moins dans la MRC Abitibi. La petitesse du marché régional (moins de 150 000 habitants) et la faible densité de population sont des contraintes importantes pour le développement de produits régionaux. D'autant plus que la concentration des réseaux de distribution et l'avènement des « marques maison » diminuent encore plus la possibilité pour les agrotransformateurs et les producteurs régionaux d'avoir accès aux tablettes pour mettre en marché leurs produits. Les consommateurs ont difficilement accès à certains produits telles les viandes régionales.

L'Abitibi-Témiscamingue et notamment, la MRC Abitibi, possède un bassin de bonnes terres agricoles, à un coût avantageux (le coût d'un hectare de terre agricole se situait entre 250\$ et 450\$, en 2005 alors qu'il pouvait atteindre jusqu'à 3 500\$/ha dans la région Centre du Québec)¹. Bien sûr, il faut ajouter à ce prix, des frais de remise en culture lorsqu'il s'agit de terres

¹ Financière agricole du Québec

en friches. Malgré tout, le prix est encore bien plus bas que les autres régions du Québec.

Le climat de la région est avantageux pour certaines productions tels les fourrages, les céréales et les légumes de climat frais. La région est idéale pour l'élevage des herbivores tels les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les moutons, etc.

L'agroalimentaire est une activité économique très importante pour notre MRC puisqu'elle permet le maintien des services agricoles de base, l'occupation du territoire et le maintien du tissu social de nos communautés rurales.

Voici notre vision d'avenir du secteur agroalimentaire de la MRC Abitibi

« L'avenir de l'agroalimentaire de la MRC Abitibi passe par le développement et le maintien des productions de base tout en laissant une place de choix aux productions alternatives et/ou biologiques, au développement de la transformation des produits, à la promotion des produits régionaux et à l'accès des produits au marché régional. »

Quelques constats et pistes de solutions:

Le rôle du Mapaq² : valorisation de la profession, service conseil et accès à l'information technico-économique

Le rôle que joue le Mapaq présentement dans la communauté rurale et agricole, nous semble préoccupant. L'offre de service du Mapaq a considérablement diminué au cours des dernières années par manque de ressources humaines et financières. La valorisation du monde agroalimentaire et de la profession ainsi que le développement du secteur agroalimentaire devraient être priorités par le ministère et les ressources humaines et financières, être disponibles pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans la communauté.

L'offre de service du Mapaq au niveau du service-conseil ne cesse de diminuer en région. Depuis plusieurs années, plusieurs tâches reliées à l'information technico-économique et au service-conseil ont été déléguées à de nouveaux pourvoyeurs de services³ dont les organisations ont été mises en place pour pallier au manque de ressources humaines et financières du ministère. Aujourd'hui, ces organisations sont aux prises avec la même problématique que celle du Mapaq puisque les programmes de financement qui ont permis leur création, ont changé.

² Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec

³ On fait référence ici, aux regroupements de producteurs : Clubs conseil agricoles, clubs d'encadrement technique, etc....

Puisque le Mapaq ne peut plus offrir la même qualité de service-conseil qu'auparavant vu le manque de ressources financières, le gouvernement du Québec devrait s'engager à respecter les structures/organisations qui sont déjà en place et assurer le financement adéquat à ces organismes, afin qu'elles puissent offrir un service-conseil de qualité, à l'ensemble des producteurs agricoles, y compris ceux qui sont engagés dans des productions dites « alternatives ».

L'agroenvironnement :

Une des grandes richesses de la MRC Abitibi est son eau souterraine de très grande qualité. Deux centres urbains, Amos et Barraute sont approvisionnés en eau souterraine en provenance des eskers et il y a une usine d'embouteillage. Cette richesse mérite qu'on mette en œuvre tous les efforts pour la préserver.

L'approche agroenvironnementale de l'Abitibi-Témiscamingue au niveau des élevages est déjà novatrice en soi (élevages à l'extérieur, cultures utilisant peu ou pas du tout d'utilisation de pesticides, etc.) devrait être connue tant par la société témisabitibienne que par le Québec. Des efforts doivent être mis pour mieux encadrer les agriculteurs en matière d'agroenvironnement en tenant compte des particularités régionales.

Les programmes d'aide financière et le financement des entreprises agroalimentaires :

Utilisation du plein potentiel du territoire :

La région possède un potentiel très important en ce qui a trait à la disponibilité des terres agricoles. Un rapport publié par la Commission de protection du territoire agricole publié en 2004, indique que la zone agricole de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie de 667 526 hectares, soit environ 10% de la zone agricole du Québec. Cependant, la superficie de la zone agricole régionale occupée par les exploitations agricoles ne représente que 30% de ce territoire (199 478 ha), ce qui est nettement inférieur à la proportion que l'on retrouve dans les autres régions du Québec. Dans le cas des régions du Lac St-Jean, de l'Outaouais et du Bas St-Laurent, la zone agricole occupée est respectivement de 48%, 57% et 51%.⁴

Le bassin de friches agricoles de bonne qualité est important dans la région et notamment, dans la MRC Abitibi. Une concurrence déloyale pour l'utilisation des friches agricoles s'établit en région entre le développement de la sylviculture et de l'agriculture. Le développement de la sylviculture est appuyé par des programmes d'aide financière ce qui n'est pas nécessairement le cas pour la remise en culture des friches agricoles.

Afin de permettre le développement de l'agriculture régionale et l'augmentation de l'utilisation des terres en zone agricole, des incitatifs et des programmes d'aide financière favorisant l'utilisation des sols à des fins agricoles devraient être mis en place.

⁴ Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Mars 2005

- Le programme de remboursement des taxes foncières aux propriétaires terriens non-agriculteurs qui louent leurs terres à des fins agricoles pourrait inciter ces derniers à louer à un agriculteur plutôt que de les laisser pousser en friches.
- Un(des) programme(s) régional d'aide financière de remise en culture de terres en friches agricoles, de drainage et de chaulage devrait être mis sur pied pour favoriser l'utilisation des sols de la zone agricole à des fins agricoles plutôt que forestières. En effet, d'autres régions du Québec ont bénéficié de tels programmes dans le passé ce qui a contribué largement à au développement de leur agriculture régionale.
- Il faut aussi trouver le moyen de faciliter l'accès à la propriété à des jeunes agriculteurs ou à des agriculteurs artisans. La loi de protection du territoire agricole ne favorise pas cet accès car les projets doivent démontrer l'atteinte de la rentabilité à court terme. Est-ce que le milieu municipal ne pourrait pas avoir une plus grande latitude pour favoriser l'équilibre entre l'agriculture à grande et petite échelle sur le territoire?

Développement de la transformation agroalimentaire et des productions artisanales

Afin de favoriser le développement de la transformation des produits agroalimentaires, des programmes d'aide financière et de financement

adaptés aux micros entreprises, devraient être mis sur pied par le gouvernement du Québec.

La commercialisation et la promotion des produits locaux et régionaux :

Le développement durable de l'agriculture régionale passe par la disponibilité des produits locaux et régionaux, auprès des consommateurs. En moyenne, les produits achetés à l'épicerie ont fait 2 400 km avant de se retrouver sur nos tables. De plus en plus de consommateurs sont sensibilisés à la provenance de leur alimentation. Une étude réalisée par M. Normand Bourgault,⁵ professeur en marketing à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, auprès de consommateurs dans les Cantons de l'Est et d'Abitibi-Témiscamingue, démontre cette préoccupation des consommateurs.

La mise en place d'une politique d'accès aux tablettes des grandes chaînes pour les produits régionaux⁶ constitue la solution préconisée par le milieu agroalimentaire régional de l'Abitibi-Témiscamingue. Malheureusement, nous croyons que la mise en place de cette politique sera soumise à de nombreuses étapes et demandera du temps avant d'être mise en place. En attendant de cette politique, nous proposons d'autres solutions qui pourraient être mises de l'avant à court/moyen terme. Ces initiatives devraient être supportées par le Gouvernement du Québec :

⁵ Bourgault, Normand. 2007. *Le lieu de production d'un produit agroalimentaire : un critère de choix*. Thèse de doctorat. Université de Sherbrooke.

⁶ Voir Mémoire de la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue à la Commissions sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec.

- Soutenir et valoriser davantage le développement de marchés locaux (marché publics) par la promotion et le soutien financier à leur développement. Ce moyen favorisera l'accès des produits locaux auprès des consommateurs.
- Soutenir les initiatives de promotion des produits locaux et régionaux en favorisant des projets adaptés à la réalité régionale. Il faut que la promotion des produits régionaux se fasse régulièrement et tout au long de l'année, pas seulement lors de festivals annuels.
- Initier d'une identification des produits régionaux qui indiquerait aux consommateurs que le produit n'a pas parcouru des milliers de kilomètres pour se rendre jusqu'à sa table. Il y aurait possibilité d'une certification « verte » pour les produits régionaux offerts sur les tablettes d'épiceries régionales afin d'indiquer aux consommateurs que le produit élimine la pollution liée aux transports et aux nombreuses manipulations.
- Dans un souci de développement durable, le gouvernement du Québec devrait obliger les grandes chaînes d'alimentation à faire des efforts au niveau de la gestion des transports des aliments produits en région. Plusieurs produits doivent livrés aux entrepôts centralisés de la région de Montréal pour ensuite, être redirigés vers les épiceries de la région.

En guise de conclusion :

En tant qu'organisme de concertation locale, nous continuerons à réclamer plus de pouvoirs pour les régions, ainsi qu'une décentralisation où les règles donneront des moyens réels aux localités, afin que les gens qui y habitent puissent les développer à travers l'occupation du territoire. Nous réclamerons également que la transformation locale des ressources s'effectue dans un cadre moins contraignant.